



Octobre 2007

SOMMAIRE

Passage du CEP en service à comptabilité distincte : un pas de plus vers la privatisation ?...2

La situation financière du Cnam.....2

Le Cnam s'illustre : Kouchner, Godet.....3

La gestion des emplois au Musée.....4

Anticipation de la loi Péresse : Projet de vente de locaux du Cnam. Halte à la braderie !.....5

Tous dans l'action le jeudi 18 octobre !.....6

Démobilisation générale

Le Conseil de Perfectionnement de rentrée est un moment important pour l'établissement et pourtant il s'est ouvert en présence d'une petite trentaine de personnes dont une poignée de PTC.

Cette situation montre à quel point le Cnam est en faillite, pas seulement financière mais aussi morale et institutionnelle.

Nous avons la preuve du résultat désastreux de la politique de notre Ministère, de l'administratrice générale et de son équipe de Direction, en fin de règne.

Et pourtant le Cnam est riche de son histoire et d'expérience en matière de formation supérieure du travail.

Il possède un corps d'enseignants de qualité et un personnel BIATOSS dont les compétences ne sont plus à prouver.

Malgré la signature du contrat d'établissement, **aucun poste d'enseignant et de BIATOS ne sera créé...** contrat de dupe... politique gouvernementale oblige !

La mise en place du LMD a faussé l'offre de formation du CNAM et concurrencé le public des universités au détriment de notre propre public, les salariés.

Y a-t-il une politique du Ministère et de l'établissement pour sortir le Cnam de la crise ?

Le président du conseil de perfectionnement fait des propositions :

- axer l'offre de formation davantage sur la notion de métier
- mettre en débat les besoins en formation dans une branche professionnelle avec les représentants des entreprises, les organisations syndicales et patronales et le Cnam
- renforcer l'accompagnement (VAE, orientation, utilisation du DIF...)

Ces propositions tardives seront-elles de nature à amorcer des solutions sur la lisibilité de notre offre de formation ?

Dans la situation où se trouve le Cnam aujourd'hui, nous en doutons.

Il a les moyens de rebondir à condition que les pouvoirs publics, les acteurs et les utilisateurs du Cnam soient mobilisés et concertés sur un véritable projet pour notre établissement répondant bien à la demande de formation.

Le bilan de la Direction actuelle est catastrophique, nous demandons la publication du rapport de l'Inspection Générale des Finances qui se trouve paraît-il sur le bureau du ministre.

Dans l'attente du renouvellement de l'Administratrice Générale et du changement de direction devant intervenir en mars 2008, nous demandons que soient gelées toutes décisions engageant le Cnam à court, moyen et long terme notamment en matière immobilière.

Les personnels du CNAM sont les premiers à souffrir de cette situation, leurs conditions de travail se détériorent, notre inquiétude est grande vis-à-vis du devenir des contractuels. Le dialogue social n'a jamais été aussi bas et peu productif. Le Cnam a été précurseur dans la mise en place de l'autonomie des établissements tel que le prévoit la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités...

A cela s'ajoute les questions de la revalorisation des salaires, la casse de nos statuts, et bien sûr l'avenir de nos retraites.

Pour toutes ces raisons nous ne doutons pas que le personnel du CNAM répondra présent aux nombreuses initiatives de lutte à commencer par l'AG des personnels le 17 octobre et la mi-novembre avec l'ensemble des fonctionnaires.

Passage du CEP en service à comptabilité distincte : un pas de plus vers la privatisation ?

Le conseil d'administration du 28 juin 2007 a voté la transformation du Centre d'enseignement de Paris en service à comptabilité distincte (SACD) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cela signifie que le budget du CEP sera autonome, que les dépenses et les recettes devront s'équilibrer et que tout sera compté et facturé entre les différentes entités du Cnam : les mètres carrés, les personnels, les prestations de reprographie... Les liens entre les différentes structures de l'établissement seront basés sur des relations purement marchandes. C'est donc tout le Cnam (établissement public) qui devrait être touché par cette transformation. Aujourd'hui on connaît le bilan de la restructuration du Cnam en quatre pôles d'enseignement devant s'auto-financer : l'établissement connaît de graves dysfonctionnements et des difficultés financières importantes. Si la réorganisation des activités du CEP comporte des volets pertinents, nous pensons par contre que le passage en service à comptabilité distincte est un pas de plus vers l'éclatement de l'établissement.

Des questions se posent :

-quel devenir pour les personnels contractuels ?
-quel statut à terme pour les personnels fonctionnaires ?

-quelle politique de gestion des personnels (remplacements, lutte contre la précarité, évolution de carrière, mobilité...)?

-n'y a-t-il pas un risque d'externalisation d'activités du Cnam (l'accompagnement, la reprographie...)?

Nous pensons que ces transformations sont un nouveau pas vers la privatisation du Cnam. Au même moment on nous parle de grands projets immobiliers et de scénarios qui pourraient conduire à brader des pans entiers de notre établissement et de nos missions au secteur privé.

Quand au statut des personnels, malgré le matraquage médiatique actuel nous restons convaincus que ce sont bien des emplois publics statutaires fondés sur le principe d'indépendance à l'égard des politiques, d'égalité de traitement, de continuité du service et d'adaptabilité aux besoins de la population qui permettent de rendre le service le plus efficace.

La situation financière du Cnam

Il y a eu Grégoire 2002, puis issue des décisions des groupes de travail, la mise en place dès 2004 des quatre pôles aboutissant à une réorganisation interne profonde de l'établissement public. Dès 2005 le déficit budgétaire s'est accru avec une constatation de la diminution des effectifs d'auditeurs inscrits dans les formations dispensées au Conservatoire et la mise en œuvre de l'austérité au nom de l'équilibre budgétaire. C'est au cours de la même année que l'établissement public a décidé d'inscrire massivement ses projets de formation dans le cadre du processus de Bologne de mise en place du LMD (Licence, Master, Doctorat), au détriment des missions, des formations et diplômes historiques du CNAM, en particulier ceux du premier cycle.

L'année 2006 avec le passage à la LOLF, n'a fait que confirmer la tendance budgétaire engagée en 2004 et 2005. Le déficit s'est accru, de même que s'est confirmée l'érosion des inscriptions des auditeurs. L'année 2007 n'échappera malheureusement pas à ce cours désastreux.

La commission des finances imposée à la direction du Conservatoire par les conclusions du rapport de la première inspection générale le déclare elle même : « IL N'Y A PLUS DE MARGE DE

MANŒUVRE ».

Voilà donc le constat qui s'impose : au nom de la rénovation des services, d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation, la direction de l'établissement a mis en œuvre une politique qui constitue une remise en cause profonde des missions de notre établissement et de l'exercice de celles-ci dans le cadre du service public. Cette politique ou l'équilibre budgétaire, les marges sur coûts, les services à comptabilité distincte sont les maîtres mots, s'oppose à l'intérêt des usagers auditeurs, elle condamne si l'on y prend garde et ce à court terme les statuts et garanties des personnels. Savez-vous que la commission des finances de l'établissement indique clairement la nécessité de la mise en œuvre de la loi d'autonomie sur les universités (cf paragraphe sur le cadrage budgétaire au plan externe) via son application sur la restructuration budgétaire et la gestion patrimoniale. N'y a-t'il pas là encore un lien direct avec la proposition qui se fait jour « au nom des difficultés financières de l'établissement public » de se séparer, en les mettant en vente certains des bâtiments du Conservatoire, comme ceux de Montgolfier et de l'INETOP, liée à la volonté de promouvoir un partenariat public-privé.

Le Cnam s'illustre : Kouchner, Godet, Thoulouze

Travailler moins pour gagner plus

Michel Godet, Professeur Titulaire de Chaire au Cnam, s'étale sur les plateaux de télévision comme un spécialiste de l'économie... ultra-libérale bien sûr. Dans toutes ses interventions il fustige les fonctionnaires. D'après lui, il faudrait encore supprimer plus de postes pour réduire la dette publique afin d'entrer dans les options libérales de l'Europe. C'est un militant convaincu de la suppression des 35 heures et un défenseur des idées du MEDEF.

Il trouve la politique de Sarkozy/Fillon encore trop timide en la matière.

Notre économiste soit-disant inventeur du savant slogan « travailler plus pour gagner plus », cache aux téléspectateurs qui le regardent son appartenance au corps des professeurs titulaires de chaire du Cnam et sa position de fonctionnaire. Le statut de PTC, c'est un service d'enseignement de 96 heures par an... pour un salaire de plus 4000 euros mensuels, sans compter les régimes indemnitaires.

C'est pourquoi nous proposons à notre cher collègue d'adopter pour lui la formule : « Travailler moins pour gagner plus ».

Kouchner la guerre

Notre éminent Professeur Titulaire de Chaire est devenu Ministre après avoir rallié sans état d'âme le camp de la droite. Notre collègue Ministre initiateur du concept de droit d'ingérence vient d'inventer le droit de guerre.

Nous lui opposons la déclaration de la CGT.

Suite aux propos de Bernard KOUCHNER « il faut se préparer au pire..., le pire c'est la guerre » et du Premier Ministre qui déclare que « la tension est à son extrême avec l'Iran », la CGT tient à réaffirmer que la négociation est le seul moyen d'éviter que l'Iran ne se dote de la bombe atomique. Contrairement au Ministère des Affaires Etrangères qui souhaite que la France se prépare au pire, nous demandons à nos dirigeants de tout faire pour l'éviter. Un engagement plus soutenu dans la négociation et en prenant appui sur les résolutions de l'ONU et les décisions de l'agence internationale de l'énergie atomique est nécessaire.

La situation que vit aujourd'hui l'Iraq atteste une fois de plus que la guerre, l'occupation étrangère et les politiques unilatérales ne sont en aucun cas des solutions.

La CGT rappelle son attachement à la négociation, au désarmement et à la Recherche de solutions pacifiques.

Montreuil, le 18 septembre 2007

KOUCHNER DEVIENT MENAÇANT A L'ÉGARD DE L'IRAN



La gestion des emplois au Musée

En juillet, la direction du CNAM et l'ex-directeur du Musée, Daniel Thoulouze, remerciaient une collègue, contractuelle de catégorie A en poste depuis plus de 3 ans au service des expositions car le projet d'exposition sur lequel elle travaillait touchait à sa fin, alors qu'il était prévu qu'il se poursuive, comme c'est effectivement le cas aujourd'hui, en itinérant dans les CNAM en régions.

Un important mouvement de soutien s'est alors développé parmi les personnels mais rien n'y a fait : **la direction a mis un point d'honneur à se séparer d'elle, au mépris de l'avenir du service** et des moyens pour une réelle politique muséale : en effet, chef de projet sur l'exposition « Béton » au Musée, la **direction lui avait suggéré de s'adresser à l'ARCNAM Lorraine, association de droit privé, pour une éventuelle embauche**, sous prétexte de l'itinérance de cette exposition.

Cette embauche n'ayant pas eu lieu, elle lui a ensuite proposé un poste de gestionnaire à l'Agence comptable du CNAM qui ne correspondait ni à ses compétences, ni à ses qualifications... bien que l'itinérance de ce même projet soit aujourd'hui encore d'actualité puisque la direction vient d'en confier sa réalisation à un autre service du musée.

Par ailleurs, le même cas de figure se pose à nouveau pour une autre collègue, également chef de projet au service des expositions. Elle avait failli subir exactement le même sort en 2006 alors qu'elle travaillait sur l'exposition « Béton » : grâce à l'action des syndicats qui avait obligé la direction du CNAM à reconnaître son manque de respect des procédures et des délais administratifs obligatoires au non renouvellement de notre collègue, elle avait pu obtenir in extremis le renouvellement de son poste pour rejoindre l'équipe travaillant à la réalisation de l'exposition « Benjamin Franklin », dont l'inauguration est prévue le 4 décembre prochain.

Elle vient d'apprendre que son CDD prendra fin le 30 novembre, soit 4 jours avant l'inauguration de l'exposition, sans aucune possibilité de renouvellement, faute de travail, mais que parallèlement :

-un poste de chargé de la régie des œuvres qui correspond parfaitement aux compétences des chefs de projets est vacant pour 9 mois en raison d'un congé de formation accordé au titulaire du poste depuis le 1^{er} septembre. Mais la direction

s'est empressée d'engager un autre CDD au 1^{er} décembre, sans en faire la proposition à notre collègue contractuelle.

-la responsable du service des expositions, en accord avec la direction, prévoit le recrutement d'un nouveau CDD au 1^{er} décembre.

Dans les deux cas l'argumentation de la direction quant au non renouvellement est identique à celle développée en juin dernier pour cautionner le licenciement: il repose sur le fait qu'une exposition s'inscrit dans une dynamique de projet temporaire et que **cette fonction n'est pas pérenne. Ce qui est faux :**

-les compétences requises pour le poste de chef de projet sont les mêmes d'une exposition à l'autre, la preuve en est que la direction du Musée va recruter un nouveau chef de projet sur le même poste, pour la prochaine exposition, et cela aussitôt après le licenciement de notre collègue.

-2 postes de chefs de projets en CDD en accompagnement des 2 postes de chefs de projets titulaires existent depuis la création du service des expositions en 2000.

C'est pourquoi, si l'on considère que l'organisation d'expositions temporaires est une des missions du Musée, on peut légitimement se demander dans quelle mesure cette direction a le droit de recruter successivement des personnes multiples en CDD sur un poste requérant les mêmes compétences pour une mission qui lui est propre.

L'argument budgétaire est également mis en avant pour le non renouvellement des CDD qui coûterait trop cher : on constate pourtant que **la direction choisit de privilégier le renouvellement systématique et sans problème de certains CDD à des postes importants dont les salaires sont hors normes** et qui ne souffrent pas de délais de carence, tandis qu'elle remercie le tout venant dans l'indifférence la plus grande. **Pourquoi ce turnover revendiqué au nom de la mission de formation du CNAM ne s'applique-t-il pas à tout le monde ?**

En cette période de rentrée, on s'étonne par ailleurs d'apprendre que Daniel Thoulouze, fraîchement retraité, vient aussi d'être nommé conseiller auprès de la direction du CNAM, pour la recherche et afin de continuer à veiller à sa mission de diffusion de la Culture Scientifique et Technique, mission pour

laquelle il pourrait être défrayé... Il paraît pourtant que le gouvernement juge indispensable de réduire les postes de fonctionnaires mais il faut croire que tout un chacun n'est pas logé à la même enseigne ; si l'adage dit bien que « Nul n'est irremplaçable », il semble que certains le soient nettement moins que d'autres !

Fort heureusement, nous ne doutons pas que le professeur M. Godet, certainement soucieux des deniers publics, va s'opposer fermement à cette



décision de l'Administratrice du CNAM quant au maintien de son protégé à la direction de la Culture Scientifique et Technique. Mais il est évident que nous avons affaire, comme d'habitude, à une gestion des personnels à deux vitesses qui favorise les inégalités et les privilèges de classe dans le mépris total des règles et c'est pourquoi le combat doit continuer contre tout licenciement abusif et pour l'amélioration de la situation générale des contractuels.



Anticipation de la loi Pécresse : Projet de vente de locaux du Cnam Halte à la braderie !

Communiqué de presse de la FERC-SUP CGT

Le Cnam anticipe la nouvelle loi Pécresse du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités qui permet le transfert du patrimoine immobilier de l'Etat vers les universités. Les établissements peuvent ainsi devenir propriétaires et décider de la vente de leurs biens immobiliers.

La dégradation de la situation immobilière de l'établissement touche l'ensemble des conditions de travail des personnels et des auditeurs. La responsabilité de l'Etat est manifeste par son désengagement continu en moyens financiers et par l'absence de créations de postes.

Comme seul remède la direction du Cnam vient d'annoncer la possibilité de vendre des locaux de Paris pour reconstruire un Cnam hors de Paris. De ce fait le projet laisse planer la remise en cause de la mission principale du Cnam : les cours du soir.

Nous contestons le fond et la forme de ces choix qui à aucun moment ne mettent en relation les évolutions possibles de l'offre de formation du Cnam par rapport à ses missions et aux besoins des usagers.

Une fois de plus les personnels et les utilisateurs n'ont pas été consultés sur ces projets.

Au coeur de ce scénario, le projet d'un partenariat public-privé, qui permet à l'Etat de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et l'exploitation d'équipements publics. Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé et à sa logique de rentabilité et de profits. C'est une véritable privatisation qui aura notamment des répercussions négatives sur l'emploi statutaire.

La FERC-sup CGT demande :

- Le gel de toutes décisions entraînant l'avenir du Cnam par une direction en fin de mandat
- Un financement de l'Etat pour la formation professionnelle à hauteur des besoins
- L'exploration de solutions alternatives au PPP pour la réhabilitation du Conservatoire
- Le maintien et le développement de l'emploi public statutaire
- Un véritable débat national sur l'avenir du Cnam mettant en présence auditeurs, personnels, pouvoirs publics, organisations syndicales et patronales

Montreuil, le 15 octobre 2007

Tous dans l'action le jeudi 18 octobre !

Les personnels, de la SNCF, de la RATP, d'EDF, de GDF, seront en grève le 18 octobre pour défendre leur régime de retraite. L'attaque dont ils sont l'objet est convergente avec les objectifs de N. Sarkozy en matière de retraites, avec l'annonce de l'allongement à 41 années pour 2012 pour l'ensemble des salariés public/privé.

Le Projet de Loi de Finances 2008 confirme que la réduction massive des missions et des effectifs de fonctionnaires est plus que jamais à l'ordre du jour. Cette politique signifie moins de service public pour les usagers, moins d'emplois pour les jeunes. Aucun postes créés dans l'enseignement supérieur.

La loi « Liberté et Responsabilités des Universités » va amener le CNAM vers plus d'autonomie, dont on voit les dégâts aujourd'hui, à la marchandisation de ses formations, la vente de son patrimoine, le recours à la précarité des emplois et aux emplois hors statut. Nous demandons l'abrogation de cette loi.

Le 18 octobre constitue une première étape de convergence de lutte public/privé pour faire entendre nos inquiétudes et nos propositions.

Pour un emploi public statutaire fondé sur les besoins réels en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels.

Pour la défense de nos retraites et du code des pensions, avec la prise en compte des années d'études et de post-docs.

Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, l'ouverture immédiate de négociations sur les salaires et pensions, la revalorisation des carrières.

Pour la titularisation des non titulaires

Pour un service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Pour une tout autre loi sur l'Enseignement Supérieur et une programmation pluriannuelle des créations d'emploi.

C'est pourquoi nous appelons les personnels du CNAM

A participer à une Assemblée générale des personnels le 17 octobre 2007

RETRAITES - TOUS AU RÉGIME SEC.



Ordre du jour :

La situation difficile de la rentrée au CNAM Pourquoi la mobilisation est nécessaire le 18 octobre 2007 ?



Je souhaite me syndiquer à la CGT

Nom et prénom :

Service :

Tel :

E mail :

Bulletin à retourner au Syndicat Fercsup-CGT du Cnam
292 rue Saint-Martin – Case 821 – 75141 Paris cedex 03 -
Tel : 01 40 27 29 90 – E-mail : bureau.cgt@cnam.fr
Page Web: <http://www.ferc-sup.cgt.fr>